

QUEL DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LA RDC ?

Philippe Lebailly^{1a}, Baudouin Michel^{1a et b} et Alphonse Roger Ntoto M'Vubu^c

Introduction

Le potentiel agricole de la RDC est unanimement reconnu comme étant considérable : le pays disposerait d'une superficie cultivable estimée à quelque 75 millions d'hectares dont moins de 10 millions d'hectares seraient exploités (TECSULT-AECOM 2009 ; Chausse *et al.* 2012). Cette disponibilité foncière et les énormes ressources en eau dont dispose le pays avec le bassin hydrographique du fleuve Congo permettent d'entretenir l'espoir d'une meilleure autosuffisance alimentaire réclamée avec insistance par les Congolais. Ce potentiel fait aussi de ce pays – et depuis toujours – une proie particulièrement convoitée pour l'accaparement des terres (Peemans 2014), et ce d'autant plus que le sous-sol de la RDC renferme d'importantes ressources minières (De Putter & Decrée 2013).

Dans ce contexte et de longue date, le secteur agricole de la RDC a été considéré comme une perspective de développement intéressante susceptible de contribuer au décollage économique du pays. Il a mobilisé les capitaux, les énergies et les enthousiasmes. Or, il faut bien constater que ces espoirs ont été déçus. Déjà en 1933, Léopold III était effrayé de l'état dans lequel se trouvait l'agriculture congolaise et se disait « perplexe sur les possibilités d'améliorer sensiblement cet état de choses avant pas mal d'années » (Dumoulin *et al.* 2001).

Depuis ce constat particulièrement alarmiste, il convient de reconnaître que la situation ne s'est pas franchement améliorée, et la RDC n'est pas parvenue à valoriser son potentiel agronomique. Le pays, qui dispose de ressources naturelles importantes, ne parvient pas à faire bénéficier sa population de cette richesse : selon l'IFPRI², la République démocratique du Congo se remet à peine des années de guerre et des bouleversements politiques. Elle doit continuer à faire face à des défis humanitaires importants. En 2012, la RDC était classée 27^e sur 79 pays selon l'indice mondial de la faim. Environ 70 pour cent de la population n'a pas accès à une nourriture suffisante, tandis qu'un enfant sur quatre souffre de malnutrition. Six des onze provinces du pays continuent de connaître des taux de malnutrition

^{1 a} Unité d'économie et développement rural, GxABT-ULg ; ^b École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) ; ^c Département d'économie agricole, Faculté des sciences agronomiques de l'Université de Kinshasa.

² Voir <http://www.foodsecurityportal.org/dr-congo/resources> (consulté le 6 octobre 2014).

aiguë générale supérieurs à 10 pour cent ; plusieurs provinces (Maniema et Kasai) ont des taux supérieurs à 17 pour cent. Au total, en 2011, selon les estimations, 4,5 millions de personnes ont connu la crise alimentaire en RDC. Les problèmes causés par les troubles politiques du pays ont été accentués par les déplacements de population, la faible productivité agricole, le manque d'infrastructures de base, le manque d'accès aux services sociaux tels que les services de l'eau et de la santé.

Il est largement reconnu que la succession de guerres, de pillages, de vols, l'insécurité et les déplacements de population ont précarisé les ruraux et rendu difficile la pratique de l'agriculture, ce qui a aggravé les conditions de vie déjà très pénibles de la population. Après un long déclin, qui aurait débuté avec la politique de « zaïrianisation » initiée en 1973, le conflit de 1996-2002 a provoqué l'effondrement de l'agriculture. En principe, avec le rétablissement de la paix et le retour des déplacés sur leurs terroirs d'origine, on aurait dû assister à une résilience du secteur agricole. Celle-ci se fait cependant attendre, et la grande majorité de la population rurale dans l'ensemble du pays reste condamnée à une agriculture de subsistance, caractérisée par une productivité extrêmement faible, des coûts de commercialisation exorbitants et des marchés quasi inaccessibles.

Pour ces agriculteurs, axés principalement sur l'autoconsommation, et pour les consommateurs congolais, le manioc est la principale culture vivrière du pays. Il est cultivé dans toutes les régions de la RDC. Les autres spéculations ont une importance variable en fonction des régions : le maïs dans le sud (Katanga) et le haricot dans l'est (Chausse *et al.* 2012). Le manioc et le maïs dominent toujours dans l'alimentation, quoique les aliments importés (blé et farine de blé, riz, haricots, produits carnés et poissons) gagnent toujours en importance.

Le rapport publié en janvier 2014 et intitulé *Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) au départ de données collectées en 2011-2012* abonde dans le même sens (PAM 2014) : « Malgré l'énorme potentiel agricole du pays, la majorité de la population de la RDC reste largement exposée à l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la faim. La RDC est l'un des rares pays africains qui ont un potentiel énorme pour le développement d'une agriculture durable (en millions d'hectares de terres cultivables potentielles), une diversité de climats, un important réseau hydrographique, un énorme potentiel en matière de pêche et d'élevage. Pourtant, la RDC est classée parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). En termes d'indice de développement humain, le PNUD a classé le pays au 187^e rang sur les 187 pays répertoriés en 2011. »

Au niveau de l'indicateur GFSI (*Global Food Security Index*) publié par *The Economist* et qui veut prendre en compte la nature multidimensionnelle de la faim, la RDC se classe au 109^e rang parmi les 109 pays analysés en 2014³.

Une autre dimension importante de la problématique est liée au fait que l'agriculture en RDC continue d'occuper la majorité de la main-d'œuvre (plus de 70 %

³ [http://foodsecurityindex.eiu.com/Country/Congo%20\(Democratic%20Republic\)](http://foodsecurityindex.eiu.com/Country/Congo%20(Democratic%20Republic))

de la population selon TECSULT-AECOM) et que la plupart des pauvres sont des ruraux qui, en cas d'exode, viennent coloniser les quartiers les plus démunis des villes congolaises et de Kinshasa en particulier. En outre, le secteur agricole concerne une forte proportion de femmes, qui souhaitent un soutien accru et une plus grande égalité en fonction du genre. En RDC, pour l'année 2010, la part des femmes dans la population active est estimée à 38,5 %, dont 72,6 % actives dans l'agriculture (Ragasa *et al.* 2012).

Les agriculteurs et les agricultrices restent donc le groupe cible le plus important dans la lutte contre la pauvreté en RDC : redynamiser le secteur agricole est une réponse à l'exode rural et à l'urbanisation grandissante qu'il entraîne. L'agriculture est un enjeu stratégique pour la République démocratique du Congo (Badibanga & Ulimwengu 2013).

La Banque mondiale, dans son rapport intitulé *Résilience d'un géant africain*, insiste particulièrement sur cet aspect de la problématique : « De toutes les sources de croissance, le secteur agricole a le plus fort potentiel de réduction de la pauvreté. Tout d'abord, il est intensif en main-d'œuvre... En second lieu, les revenus agricoles tendent à être dépensés sur des biens et services produits localement, ce qui a un effet multiplicateur important sur l'économie locale. Enfin, la croissance de la productivité agricole réduit les prix des denrées alimentaires, fournissant ainsi des "transferts invisibles" à l'ensemble de la population et aux autres secteurs de l'économie ». Ainsi, on a constaté que la croissance des revenus ruraux réduisait non seulement la pauvreté rurale, mais encore la pauvreté urbaine (alors que l'inverse n'est pas vrai) (Chausse *et al.* 2012).

Rappelons également que l'activité agricole est, comparativement aux autres secteurs de l'activité économique, dépendante de l'espace et qu'elle a pour mission essentielle de nourrir les populations rurales et urbaines. De tout temps, les politiques de développement au Congo ont été exigeantes vis-à-vis de l'agriculture : son inertie éventuelle représentait un facteur de blocage, alors qu'elle se devait de contribuer au décollage de l'économie et au financement du développement.

Longtemps, le modèle à appliquer, et qui constituait la référence incontestable, était celui qu'avaient pratiqué les pays industrialisés. Avec retard, et comme dans une course poursuite, il fallait combler le handicap, encore le plus souvent aggravé par une démographie qualifiée de galopante, grâce au progrès technique et à l'aide financière fournie. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le mot magique des développeurs était « le projet ». L'industrialisation était considérée comme source de développement endogène et la première étape du développement était fondée sur l'exploitation de deux rentes : celle tirée des matières premières et celle tirée de l'aide extérieure (Johnston & Mellor 1960).

Ce modèle de référence censé amorcer un processus de développement est aujourd'hui dénoncé par la plupart des économistes spécialisés et par les agences de coopération internationale. Il est actuellement admis que dans des économies à large dominante rurale, la croissance, la demande pour les biens et les services, l'épargne et les devises doivent venir majoritairement du secteur agricole.

Or, lorsque les surplus produits sont systématiquement détournés de ceux qui les ont générés, les agriculteurs n'adhèrent plus au modèle qui leur est proposé. Ils adoptent des stratégies de repli sur soi basées sur la satisfaction des besoins exclusifs et immédiats de la cellule familiale.

Le deuxième constat réside dans les formes très variées des agricultures en RDC, qui ont évolué selon des trajectoires multiples liées aux conditions agro-écologiques et socioéconomiques spécifiques. Les sociétés rurales sont hétérogènes et fréquemment soumises à des intérêts contradictoires. Trop souvent, ces évidences sont oubliées. Il en va ainsi notamment lorsque l'on considère que le facteur travail ne représente aucune contrainte ou que le problème du foncier est négligeable. Comment s'étonner, lorsque la solidarité du clan prime, qu'un individu qui s'enrichit seul attise la jalousie, les convoitises, voire l'exclusion, du groupe ! Lorsque la sécurité collective est préférée à l'innovation individuelle qui exploite de manière intensive les ressources naturelles, la confiance dans des modèles techniques supposés tellement performants est ébranlée. Il convient d'insister sur la nécessaire durée d'adaptation pour de telles sociétés réticentes à se couler dans des vérités étrangères à leur histoire et à leur culture. Cet aspect de la problématique n'est pas nouveau. Déjà en 1958, un ingénieur agronome de Gembloux, aujourd'hui considéré comme le père de l'anthropologie sociale, attirait l'attention sur l'importance de cette dimension dans le développement agricole du Congo (De Schlippe 1956).

Le troisième constat réside dans l'importance de l'investissement dans les ressources humaines en milieu rural. Celui-ci ne doit pas s'arrêter à la formation de quelques élites. Le capital humain est primordial. Il se mesurera à la capacité des hommes et des femmes à s'organiser, à innover, à assumer des responsabilités et finalement à s'adapter. Le développement agricole n'est pas seulement une question de ressources naturelles ou financières. Il est d'abord une question de capacité humaine et d'organisation. La formation et le progrès technique qui en découle sont les meilleurs gages pour une stratégie de lutte contre la pauvreté.

1. Le Gouvernement congolais et le développement agricole

Depuis l'indépendance du pays, et le plus souvent avec le concours des partenaires financiers internationaux, de nombreux plans et programmes de développement agricole ont été formulés. L'étude du secteur agricole conduite en 2009 par TECSULT-AECOM recense pas moins de 22 plans, à savoir :

- Retroussons les manches (Salongo) 1966-1977 ;
- Plan intérimaire de relance agricole 1966-1972 ;
- Fonds de relance économique (Plan Mobutu) 1978-1981 ;
- Programme agricole minimum (PAM) 1980-1981 ;
- Programme intérimaire de réhabilitation 1983-1985 ;
- Conjoncture économique (Plan de relance agricole) 1982-1984 ;
- Programme d'autosuffisance alimentaire (PRAAL) 1987-1990 ;
- Programme intérimaire de réhabilitation économique ;

- Plan quinquennal de développement économique et social 1985-1990 ;
- Programme d'autosuffisance alimentaire (PRAAL) 1990 ;
- Plan directeur du développement agricole et rural 1991-2000 ;
- Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001 ;
- Programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire (PUAA) 2000-2003 ;
- Programme triennal d'appui aux producteurs du secteur agricole 2000-2003 ;
- Actions prioritaires d'urgence (APU) 2002-2003 ;
- Document intérimaire de stratégie de réduction de pauvreté (DSRP) 2003 ;
- Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation (PMURR) 2000-2006 ;
- Programme national d'urgence de renforcement des capacités (PNURC) ;
- Programme indicatif national (PIN) : pour la province du Kivu ;
- Programme d'appui à la réhabilitation du secteur agricole et rural (PARSAR) ;
- Projet de réhabilitation du secteur agricole dans les provinces du Kasai-Oriental, Kasai-Occidental et Katanga (PRESAR) ;
- Tables rondes, dont une en agriculture et sécurité alimentaire mars 2004.

Nous soulignerons que, lors de leur mise en place, chacun de ces plans a qualifié l'agriculture de « priorité des priorités ». Ce slogan politique, comme le constatent Nkwembe et Guy (2006), est, cependant, demeuré creux et sans contenu pratique, en termes de décisions concrètes pour sa matérialisation et d'allocations budgétaires suffisantes et conséquentes.

Dans les faits, le secteur agricole semble n'avoir jamais été la priorité, et la plupart des programmes n'ont pas donné les résultats escomptés. Les objectifs, rarement atteints et rarement ou jamais évalués, ont été la plupart du temps reportés aux programmes suivants, avec guère plus de succès. Il est également largement admis que ces documents multiples de stratégie sectorielle nationaux et provinciaux sont trop généraux, sans priorités et sans possibilités de suivi réaliste et simple.

Dans son ouvrage intitulé *Politiques publiques et gestion du secteur agricole et rural en République démocratique du Congo*, le D^r Patrick Makala Nzengu analyse les raisons des échecs : « Comparativement à ce qui se passe ailleurs, en République démocratique du Congo, la priorité en matière de développement du secteur agricole et rural est donnée aux opérations d'urgence, sans véritable stratégie à moyen et long terme. Ainsi l'approche est demeurée fort longtemps fondée sur des projets à court terme, mal initiés et budgétivores qui ont fini par devenir des structures administratives permanentes, sans impact réel sur le terrain [...] Les principales orientations stratégiques du Gouvernement pour le moyen terme servant de référence se retrouvent soit dans les documents conçus par les partenaires au développement, soit dans les discours du Chef de l'État qui prennent l'allure de force de loi, soit encore dans les déclarations faites à l'issue des comités consultatifs ou des tables rondes. Plusieurs de ces documents de politique agricole et rurale

conçus par les bailleurs de fonds ou sous leur inspiration contiennent des réflexions qui se suivent les unes les autres sans lien évident et généralement avec un même contenu » (Makala Nzengu 2009).

Parallèlement à toutes ces initiatives, il convient d'épingler la *Note de politique agricole et de développement rural* (NPADR) dont l'objectif global visé est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations rurales.

Cette note offre un cadre de référence d'orientation et de planification pour la relance et le développement durable du secteur agricole et rural, moteur de l'économie nationale. Cette nouvelle esquisse de politique agricole est de grande qualité, complète, pertinente et remarquable (Kitsali 2013). Au regard des contraintes identifiées dans le secteur agricole, la mise en place de la NPADR vise entre autres objectifs :

- l'amélioration de l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles ;
- l'amélioration de la productivité du secteur agricole (production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage) ;
- la promotion des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production ;
- l'appui à l'organisation du monde rural en structures autogérées ;
- l'appui à la promotion des technologies appropriées en vue de réduire la pénibilité et accroître le revenu des familles rurales ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, etc.) ;
- l'amélioration des infrastructures socioéconomiques de base.

Pour tenter de renforcer cette nouvelle gouvernance, Makala Nzengu (2009) et Tshingombe Mulubay (2009) révèlent que les actions engagées par l'État ainsi que par des bailleurs sont encore disparates, peu concertées et faiblement soutenues dans leur mise en œuvre. De nombreux projets existent, mais faute de s'intégrer dans une politique sectorielle robuste et équitable, l'impact de ces interventions reste faible, voire nul. L'augmentation de la pauvreté rurale dans toutes ses dimensions en est une démonstration cynique, mais criante et, hélas, vérifiée. Quelques dynamiques ou opportunités de changement commencent à se mettre en place, mais elles sont encore très fragiles. On pensait, entre autres, à la promulgation récente du Code agricole et à la mise en place effective des CARG (conseil agricole rural de gestion) dans diverses provinces.

La loi agricole constitue désormais un cadre de référence. Certains paragraphes de la loi 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture mettent fin à un vide juridique et fixent un certain nombre de principes pour favoriser le développement de l'agriculture en RDC, en intégrant des aspects

sociaux et environnementaux indéniablement positifs : l'agriculture familiale est pour la première fois définie et reconnue comme la pierre d'angle de l'économie congolaise, un cadastre agricole est créé, les produits agricoles sont exonérés de droits à l'exportation, un fonds national de développement de l'agriculture est créé...

Les défis à relever restent toutefois importants, avec notamment la mise en œuvre effective de la décentralisation pour des stratégies mieux adaptées aux réalités locales ; une adaptation du système de concession foncière aux besoins d'investissements agricoles à long terme et une révision de certaines dispositions de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, dispositions qui ont déjà eu pour effet de bloquer des investissements étrangers (cf. article 16 qui peut conduire à des nationalisations de fait) et l'élaboration des textes d'application de cette loi à différents niveaux (national, provincial, local).

Devant une administration agricole peu efficace, les différentes stratégies récemment mises en place pour le développement agricole de la RDC butent contre l'absence d'institutions porteuses de la dynamique : les CARG ont été institués et présentés comme pouvant répondre à cette mission.

Avec le PDDAA (Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine), la RDC dispose d'une ébauche de cadre de planification commun. Le processus PDDAA crée ainsi les conditions pour une cohérence accrue des différents documents stratégiques et un cadre commun pour toutes les parties prenantes au développement du secteur.

Il reste aussi à garantir une augmentation de l'allocation du budget national au secteur, avec une priorité aux investissements productifs par rapport aux dépenses courantes de fonctionnement, en vue d'une relance de la productivité, et la mise en place de mécanismes de contrôle et de mise à disposition réelle des fonds. Pour rappel, la Déclaration de Maputo adoptée par l'Union africaine en juillet 2003 engageait les États signataires, dont la RDC, à accroître, avant 2008, leurs investissements dans le secteur agricole, à hauteur d'au moins 10 % de leur budget national.

Même s'il est très difficile d'évaluer le montant des ressources publiques effectivement orientées vers l'agriculture en RDC, il est largement admis que le Gouvernement congolais n'a jamais alloué de moyens financiers significatifs au développement agricole. Depuis 2002, le rapport établi par la Banque mondiale (Chausse *et al.* 2012) estime que la part du secteur agricole dans les crédits budgétaires totaux de l'État n'a jamais dépassé 2,5 % du budget total. Sans compter que les dépenses réalisées en RDC sont très nettement et systématiquement inférieures aux crédits budgétaires et que les salaires des fonctionnaires représentent plus de 85 % des montants liquidés.

Aujourd'hui, la vision du Gouvernement congolais s'inscrit explicitement dans la stratégie d'harmonisation du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 (Bisoka 2014). Elle cherche à « redynamiser la structure productive du monde

rural axée sur le développement d'une production agroindustrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays » (République démocratique du Congo 2012).

2. Les importations alimentaires en RDC

Selon la Banque centrale du Congo, les importations alimentaires ont représenté en moyenne, pour la période 2007-2009, une valeur annuelle de plus d'un milliard de dollars, soit 15 % de la valeur des importations totales du pays. Les échanges nets des denrées alimentaires (exportations-importations) sont estimés par la FAO à -5 % du PIB total. Ces importations de produits alimentaires ont augmenté de manière exponentielle pour approvisionner le marché intérieur, principalement Kinshasa. Cette évolution reflète l'interaction de trois forces : (i) l'effondrement de la production agricole nationale, (ii) l'effet positif de la démographie sur la demande, et (iii) les effets d'une urbanisation galopante conjuguée à une paupérisation croissante d'une importante couche de la population.

De manière plus ciblée, le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des importations alimentaires pour le blé et la farine (équivalent blé), le riz, le maïs, le haricot sec, le sucre (total équivalent brut) et les huiles (végétales et animales). Les données sont à considérer avec une certaine précaution, compte tenu des faibles moyens dont disposent les services statistiques et de l'omission de certains flux dans les flux d'importation, comme ceux liés à l'aide alimentaire.

À l'exception du maïs, les importations alimentaires ont évolué de manière croissante entre 1970 et 2007. Les importations de maïs ont décliné de 17 %, 70 % et 55 % respectivement entre les décennies 1970, 1980 et 1990. Cette décroissance des valeurs nominales des importations est aussi perceptible au niveau de la valeur moyenne des importations par tête d'habitant. De tous les produits analysés, seules les importations de maïs ont connu une tendance décroissante durant plus de trois décennies, avant de subir une ascension, au cours de la période allant de 2000 à 2007.

Avant les années 1990, les importations de haricots étaient marginales. Elles ont évolué de manière exponentielle entre les années 1990 et 2000, pour atteindre près de 11 000 tonnes, en provenance de Chine. De manière générale, les importations moyennes par tête d'habitant pour tous les produits examinés ont sensiblement augmenté durant les années 2000.

Dans le cadre d'une recherche conduite par le département d'économie agricole de l'UNIKIN, l'impact des politiques agricoles mises en œuvre entre 1970 et 2007 sur les importations alimentaires (riz, blé, viande bovine et viande de volaille) a été analysé (Ntoto & Lunze 2012).

L'évolution des importations alimentaires a été examinée par rapport à une série de politiques agricoles mises en œuvre, mais aussi par rapport au taux de change dollar-monnaie locale, le PIB par habitant et le déficit alimentaire. Ces variables

Tableau 1. Évolution des importations, et moyenne par tête d'habitant, de blé et farine, riz, maïs, haricot sec, sucre et huile par période de 1970 à 2010

Produit	Indicateur	1970-1979	1980-1989	1990-2000	2000-2007	2007-2010
Blé et farine (équivalent blé)	Importation moyenne (tonnes)	121 350	206 621	274 020	403 125	178 623
	Moyenne (kg/hab.)	5,18	6,46	6,27	7,13	2,5
Riz	Importation moyenne (tonnes)	31 805	50 959	69 310	151 375	130 998
	Moyenne (kg/hab.)	1,35	1,56	1,62	2,68	1,9
Maïs	Importation moyenne (tonnes)	144 950	120 273	35 700	74 500	36 962
	Moyenne (kg/hab.)	6,06	3,94	0,86	1,32	0,5
Haricot sec	Importation moyenne (tonnes)	0	0	271,2	6750	10 599
	Moyenne (kg/hab.)	0	0	0,01	0,12	0,2
Viande	Importation moyenne (tonnes)	15 013	28 117	31 954	44 125	53 856
	Moyenne (kg/hab.)	0,65	0,86	0,75	0,78	0,8
Sucre (Tot. éq. brut)	Importation moyenne (tonnes)	18 532	23 120	25 439	94 125	100 862
	Moyenne (kg/hab.)	0,80	0,72	0,57	1,66	1,4
Huiles (végétales + animales)	Importation moyenne (tonnes)	973	172	13 304	43 750	39 352
	Moyenne (kg/hab.)	0,04	0,01	0,30	0,77	0,6

Source : pour les données jusqu'en 2007, FAOSTAT ; ensuite, SNSA (2012).

conjoncturelles retenues pour l'analyse n'expliquent que très peu l'évolution des importations alimentaires en RDC, et ce sont plutôt les politiques agricoles, ou leur absence, qui ont été les plus déterminantes. À titre d'exemple, et contrairement aux attentes, les politiques agricoles menées depuis 1980 à 2007 ont stimulé les importations de viande de volaille, et ce, malgré toutes les mesures prises dans ce cadre en faveur du secteur agricole national.

Ces importations de produits alimentaires ont aujourd'hui pour effet de couper les producteurs agricoles congolais des marchés principaux pour leurs produits, ce qui a entraîné une baisse de la productivité agricole, la grande majorité des producteurs ayant opté pour une stratégie d'autosuffisance, ne commercialisant que le surplus occasionnel de leur production. Les grands centres urbains, en particulier Kinshasa, ne sont plus approvisionnés par la production intérieure, mais par des importations, même pour des produits pour lesquels le pays a des avantages comparatifs certains, tels que le riz, le maïs, l'huile de palme ainsi que la viande.

Devant l'absence d'enquêtes de production, l'état actuel des statistiques agricoles ne permet pas d'avoir de chiffres fiables sur l'éventuelle reprise de l'activité agricole en RDC. Il est cependant fort probable que le redressement du secteur n'a pas permis une réduction structurelle des importations alimentaires. L'accroissement de la population et des revenus – urbains, en particulier – provoque une augmentation de la demande alimentaire, mais il faudra que la production nationale soit compétitive avec les importations concurrentes pour qu'elle puisse reconquérir les parts de marché perdues et permettre une réduction des importations. De nombreuses contraintes restent à lever pour transformer les avantages comparatifs en réelle compétitivité.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Les raisons sont multiples et parmi elles sont fréquemment évoquées les politiques commerciales défavorables aux productions locales, les pratiques de certains dirigeants, plus préoccupés par leur enrichissement personnel que par le bien commun, les politiques d'investissements guidées par des profits à très court terme, alors que le développement agricole doit être pensé à long terme.

Parmi les facteurs exogènes qui frappent le secteur agricole, il convient de souligner que les politiques économiques appliquées par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies ont toujours privilégié le secteur minier et un approvisionnement du pays à partir d'importations alimentaires à bas prix. L'aide alimentaire justifiée par la paupérisation accrue de la population congolaise est encore venue accentuer l'influence négative de ces politiques sur l'activité agricole locale.

Le faible niveau de la productivité est le résultat d'une multitude de facteurs endogènes, dont les principaux sont liés au caractère extensif de l'agriculture avec un niveau technique peu avancé, au manque d'intrants de qualité (semences, outils...), à l'absence de crédit agricole et à la défaillance du système de

vulgarisation agricole. Dans certaines régions du pays, ces facteurs sont encore accentués par la dégradation de la fertilité des sols et par les attaques parasitaires. En outre, lorsque les producteurs sont capables de générer un surplus, la commercialisation de celui-ci pose d'immenses problèmes.

Les difficultés qui grèvent considérablement la structure de coût pour la mise en marché des produits sont d'abord liées au mauvais état des infrastructures de transport. Les routes ne sont praticables que sur certains axes et dans les régions ayant bénéficié d'une réhabilitation partielle des infrastructures routières et des dessertes agricoles. Compte tenu de l'état du réseau et du prix du carburant, le coût du transport routier est toujours élevé. Les transports fluviaux sont en plein développement, mais les moyens restent insuffisants : l'état général de la flotte, la qualité du balisage et du dragage des fleuves et rivières et les tracasseries administratives ralentissent considérablement les rotations.

La pression fiscale, que ce soit de la fiscalité formelle ou informelle, représente une autre contrainte majeure au développement des échanges. Le système fiscal et parafiscal est particulièrement complexe, car il se caractérise par une superposition de règlements et de textes conduisant à une multiplicité d'impôts et à des possibilités d'interprétations divergentes et contradictoires des dispositions légales, se traduisant notamment par une fiscalité indirecte en cascade et cumulative et une fiscalité régionale et locale foisonnante. Il convient de remarquer que le peu d'activités productives constitue souvent l'unique source de revenus pour les pouvoirs publics et pour leurs représentants, civils ou militaires.

L'économie rurale est donc prise dans un cercle vicieux de dégradation continue de sa compétitivité, de pertes de marchés, de manque d'investissements... avec l'exode vers les grandes villes à la clef, et ce, d'autant que l'on assiste, parallèlement, à un désengagement de l'État dans les secteurs de l'éducation et de la santé en milieu rural.

Face à ces importations alimentaires qui bloquent le développement rural congolais, et depuis 2002, le Gouvernement a instauré une protection tarifaire relativement favorable avec une fiscalité qui, sur le papier, soutient la production locale : les intrants et équipements agricoles sont faiblement taxés à l'import, alors que les produits de première nécessité (riz, maïs, viande et poissons congelés) subissent une taxation globale de 24,3 % du prix CAF.

Cette protection en principe satisfaisante est, toutefois, comme le souligne la Banque mondiale (Chausse *et al.* 2012), souvent minée par la fraude qui réduit de façon significative la protection réelle dont bénéficient les producteurs locaux, malgré les contrôles opérés par l'Office congolais de contrôle (OCC) et le Bureau international Veritas en Afrique centrale (BIVAC). Les importations alimentaires continuent donc de concurrencer les producteurs locaux.

Dans le même temps, les consommateurs urbains ne semblent pas bénéficier de prix bas pour les produits qu'ils consomment. Le constat du cabinet MENAA Finance, suite à l'audit des prix et du commerce triangulaire confié par le Gouvernement congolais, est sans appel à ce sujet : les produits de consommation

de masse en RDC ont connu des hausses de prix spectaculaires en 2008, 2009, et en moyenne supérieures à l'inflation, pour la période 2007-2011. La balance commerciale de la RDC, qui est importatrice de produits alimentaires, s'est détériorée. Importateur net de denrées alimentaires, la RDC fait partie du groupe des pays à faibles revenus les plus durement frappés par la hausse mondiale des prix en 2008, et les populations dites « acheteurs nets » (résidents urbains et petits exploitants agricoles), des populations les plus frappées par ces hausses de prix (FAO 2011).

Comparativement à un ensemble de pays d'Afrique, les denrées de première nécessité sont plus chères et l'inflation est plus forte en RDC qu'ailleurs. Le consommateur congolais est donc clairement défavorisé par rapport à son homologue ghanéen, ivoirien ou, plus généralement, de la sous-région. Pour autant, si ces hausses ont été nettement supérieures au taux d'inflation annuel de 2007 à 2009, elles se sont globalement ralenties ces dernières années et recentrées aux alentours d'un taux d'inflation qui demeure fort.

3. Les parcs agro-industriels : une fausse bonne solution !

Pour la plupart des économistes agricoles, il n'y a pas de développement à long terme possible sans une agriculture de plus en plus intensive, qui contribue, tout d'abord, à la sécurité alimentaire du pays, et qui, ensuite, gagne des devises et crée un marché intérieur pour des produits manufacturés et des services.

Certains « développeurs » défendent l'idée que l'agriculture paysanne enfermée dans ses traditions est condamnée à disparaître, car elle est non compétitive sur les marchés internationaux. Elle doit laisser la place à de véritables entreprises agricoles spécialisées, mécanisées et recrutant une main-d'œuvre salariée. Dans la compétition internationale qui prévaut pour les matières premières agricoles, ce type d'exploitation est le seul à pouvoir gagner la course à la productivité et à la compétitivité.

L'histoire semble donner tort à ceux qui prônent cette vision de l'agriculture. Malgré le formidable exode agricole que l'on a déjà pu observer, l'agriculture paysanne a pu, dans bien des régions du monde, manifester une remarquable capacité d'adaptation, et c'est cette forme d'agriculture qui prédomine dans la plupart des pays. Les producteurs agricoles qui travaillent pour leur compte propre au sein d'exploitations familiales disposent d'une connaissance des particularités du terroir qu'ils ont le plus souvent héritée de leurs parents et d'une autonomie de décision. Pour améliorer leur niveau de vie, ils ont généralement intérêt à valoriser au mieux les ressources dont ils disposent en relativement faible quantité et on n'impose pas à ces paysanneries un développement de l'extérieur.

Partout et toujours, les agriculteurs ont adopté les modèles de développement lorsqu'ils en tiraient un profit et/ou une meilleure sécurisation du revenu et du milieu de vie. Comme l'ensemble des agents économiques, ils réagissent aux signaux des prix, à condition qu'on ne leur ponctionne pas lourdement leurs revenus, à condition aussi que ces prix reflètent une concurrence équilibrée et ne

connaissent pas d'excessives fluctuations. Ils demandent d'abord des marchés stabilisés, organisés et rémunérateurs. Dès ce moment, les innovations techniques sont mises en œuvre avec succès, comme l'a montré la révolution verte en Asie.

D'une manière plus fondamentale, et comme le souligne Hazell (2014), il faut sortir de la vision dichotomique qui distingue les petits et les grands ; les agriculteurs et les agricultrices ; les pauvres et les riches. Il apparaît plus pertinent, pour mieux formuler les politiques agricoles, de prendre en considération les différences qui existent au sein des groupes plutôt qu'entre ceux-ci.

Dans son plaidoyer pour changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes, l'Alliance Agricongo regrette le peu d'attention que porte la classe politique à l'agriculture familiale : « Bien que 80 % des politiciens à Kinshasa proviennent des familles paysannes, bien que, étant jeunes, ils aient parcouru des kilomètres pieds nus pour aller chercher de l'eau, bien qu'ils aient sarclé les champs sous un soleil de plomb, bien que les recettes générées par les travaux agricoles de leurs parents leur aient permis de faire des études... la plupart des politiciens se retrouvent aujourd'hui totalement coupés de leurs racines. Pour eux, l'agriculture paysanne est synonyme de pauvreté et leur vision de l'agriculture est celle de la mécanisation, de la concentration des terres dans des concessions étendues, de la promotion de technologies agro-industrielles à l'échelle des grandes sociétés commerciales, voire même du retour aux monocultures des plantations » (Van Hoof 2011).

Une des réponses formulées par le Gouvernement congolais pour la relance de l'agriculture congolaise et intitulée « parcs agro-industriels » (PAI) relève de cette logique. Cela ne semble pas être la solution la plus appropriée pour relever les défis démographiques, de productivité agricole, mais aussi de gouvernance, de politique agricole, de législation foncière agricole (l'article 16 de la loi agricole rebute les investisseurs), etc.

Initiative présidentielle articulée au Programme national d'investissement agricole (PNIA), lui-même inscrit dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine 2, développé à l'échelle du continent africain par le NEPAD, l'axe principal des autorités congolaises d'un appui au développement de l'agriculture nationale repose sur la création, dans le pays, de 20 parcs agro-industriels. Ce projet vise à inciter les investisseurs, tant nationaux qu'internationaux, à se mobiliser dans la relance de la production agricole.

Cette initiative du Gouvernement de la RDC, unique en son genre, a débuté au commencement de l'année 2014, lorsqu'un accord spécial a été approuvé pour entamer le développement des secteurs agricoles dans tout le pays. Le parc agro-industriel est essentiellement un concept de développement de terres agricoles avec la mise en place d'une infrastructure nécessaire pour soutenir une unité économique autosuffisante. Cette mise en place à grande échelle inclut, non seulement le meilleur des plantations, mais également des structures de soutien telles que des routes, des sources d'eau, des lignes électriques, des hébergements, des hôpitaux et des écoles, ainsi qu'une piste d'atterrissage pour les avions. Le premier

développement du secteur à l'initiative du parc agro-industriel est situé à Bukanga-Lonzo⁴ et, prochainement, il concernera la plaine de la Ruzizi.

Trois organisations paysannes congolaises nationales, à savoir la CONAPAC (Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo), la COPACO (Confédération paysanne du Congo) et l'UNAGRICO (Union nationale des agriculteurs du Congo), ont arrêté, le 18 avril 2014, une prise de décision par rapport à ce projet : elles ne rejettent pas totalement l'initiative de création de PAI, mais pour qu'ils puissent réellement contribuer à soutenir les petits producteurs, elles réclament une clarification du rôle des PAI dans la formation des exploitants agricoles en périphérie et que, d'une façon globale, les intérêts des petits paysans soient protégés par un cadre réglementaire négocié avec eux. Elles réclament, par ailleurs, qu'un budget au moins équivalent à celui qui est consacré aux PAI soit disponible pour le soutien à l'agriculture familiale, en appuyant les initiatives portées par les paysans et leurs organisations et qui visent également à transformer et relancer l'agriculture.

De son côté, l'Alliance Agricongo relève l'incohérence entre ces PAI et les principes défendus par les bailleurs, notamment la Belgique, pour l'appui au secteur agricole :

- la priorité au sein des PAI est clairement accordée aux investisseurs développant des monocultures intensives et de taille importante, au détriment des petits exploitants agricoles, mettant en œuvre une agriculture plus durable ;
- plus particulièrement sur les types de productions favorisées, les facilités fiscales accordées aux investisseurs privilégient nettement les activités agro-exportatrices, au détriment des produits vivriers vendus sur les marchés locaux ;
- les PAI sont orientés essentiellement vers l'agrobusiness et produisent une nourriture à un coût énergétique très élevé, ce qui la rendra inaccessible aux 70 % des Congolais pauvres. Les PAI risquent, par ailleurs, de transformer les paysans en main-d'œuvre agricole à moindre coût. Les bénéficiaires du modèle iront, dès lors, essentiellement à un groupe restreint d'actionnaires, mais ne contribueront pas à un développement socioéconomique inclusif du pays ;
- les enjeux fonciers soulevés par les PAI sont réglés sans cadre légal clarifié, et ne semblent pas correspondre à l'objectif de bonne gouvernance promue à travers la Note stratégique : opacité des procédures d'attribution (par rapport à la loi foncière et à l'article 16 de la loi agricole) et absence de concertation avec les organisations paysannes ;
- enfin, les impacts budgétaires de la défiscalisation des achats et des ventes agricoles des PAI auront un impact sur les ressources financières de l'État et des régions et introduiront des discriminations au détriment des petits exploitants.

⁴ <http://www.parcagro.com/index.php/fr/>

Selon nous, il ne faut pas nécessairement opposer les modèles de développement de l'agriculture congolaise et admettre, compte tenu de l'ampleur des besoins et de la tâche pour améliorer l'approvisionnement alimentaire du pays au départ des ressources locales mal exploitées jusqu'ici, que différents modes d'agriculture puissent contribuer à la solution. Il faut toutefois prévoir, au niveau de la politique agricole, des instruments spécifiques, bien ciblés et adaptés aux types d'entreprises agricoles. Les mesures prises devront être cohérentes et intégrées, avec un accent particulier sur les effets leviers à encourager et sur des stratégies agricoles prenant en considération les multiples facettes du développement agricole congolais. L'objectif recherché devrait favoriser les investissements productifs et, *in fine*, des revenus durables pour l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture. Or, il convient de souligner que le fossé s'élargit sans cesse entre les propositions des décideurs politiques qui se basent sur des modèles macroéconomiques dont les principes et les objectifs sont peu appropriés et trop souvent imposés de l'extérieur et les réalités du monde agricole vécues à la fois par les petits paysans et les entrepreneurs agro-industriels.

En outre, si l'objectif recherché est bien la lutte contre la pauvreté, qui est essentiellement rurale en RDC, il convient d'intégrer dans l'analyse des politiques à mettre en œuvre des critères autres que ceux directement liés à la productivité et à l'efficacité. La démarche de développement des parcs agro-industriels n'établissant pas de connexions entre les petits producteurs et les producteurs agro-industriels, généralement expatriés, il est peu probable d'arriver à un développement des pôles de croissance couvrant les domaines de développement agricole tels que préconisés par l'étude diagnostic du secteur agricole et rural.

Enfin, le projet de PAI n'apporte pas, selon nous, d'ébauche de solution à la question vitale soulevée, notamment, lors du diagnostic de la réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole de la RDC réalisé par l'USAID en octobre 2010 : « En RDC, un entrepreneur du secteur agro-industriel est confronté à une question cruciale : demeurer informel et réduire au minimum les points de contact du gouvernement qui conduisent souvent à des mains tendues exigeant des paiements assortis de magouilles ou demeurer informel hors de la surveillance du gouvernement, mais fonctionner comme un hors-la-loi économique des temps modernes où la protection des biens, l'exécution des contrats, l'accès aux financements et les incitations à l'investissement sont tout simplement inexistantes » (AgCLIR 2010).

Conclusions

Le développement agricole de la RDC reste un enjeu majeur pour la prochaine décennie. Il permettra, ou non, de contribuer à la sécurité alimentaire du pays, mais également à la lutte contre la pauvreté, qui est essentiellement rurale. Différents diagnostics ont d'ores et déjà été réalisés et convergent vers un constat identique :

d'une part, l'absence de politique agricole et les tracasseries multiples lors de la mise en marché des produits agricoles ont sapé jusqu'ici les initiatives des ruraux pour l'approvisionnement alimentaire de la RDC ; d'autre part, les produits alimentaires de base importés et vendus aux citoyens congolais sont de plus en plus chers, sans que cela incite véritablement les producteurs locaux à produire. On peut donc regretter ce paradoxe congolais qui trouve, selon nous, son origine dans ce que l'on appelle communément la mauvaise gouvernance ou l'environnement des affaires en RDC.

Comment sortir de ce contexte qui bloque en quelque sorte le développement de l'agriculture en RDC ?

Il ne nous semble pas y avoir d'obstacle insurmontable pour le développement agricole du Congo, mais il est urgent d'adopter des politiques agricoles qui favorisent les agriculteurs. L'exemple de l'Algérie démontre qu'il n'existe pas de fatalité à la dépendance alimentaire. Ainsi, ce pays qui figurait parmi les cinq plus gros pays importateurs de blé dur et tendre est parvenu à atteindre le seuil de l'auto-suffisance. Un résultat à attribuer à la politique gouvernementale de promotion de la céréaliculture, caractérisée par l'achat de la production locale au prix du cours mondial par l'Office public des céréales, qui a également prévu de taxer les blés d'importation pour les aligner sur les prix locaux.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique agricole ne sera pas neutre et il y aura des gagnants (les pauvres, les paysans, les ruraux) et des perdants (le secteur minier, les citoyens, les sociétés importatrices et, dans un premier temps, le budget de l'État congolais, car il est plus facile de prélever des taxes sur les importations que d'imposer les paysans), mais la relance de l'agriculture congolaise est à ce prix.

Par ailleurs, l'expérience démontre que, sans volonté politique forte de redonner du pouvoir aux ruraux (dont du « pouvoir d'achat »), une relance durable de l'agriculture congolaise n'est pas possible (« *No Will, No Way* »). La communauté des partenaires techniques et financiers de la RDC, en attente et à la recherche d'un impact réel et tangible de ses interventions, devrait ainsi s'engager dans un processus plus volontariste de dialogue politique sectoriel agricole.

Comme le souligne Mpanzu (2013), la nécessité d'une politique agricole volontariste constitue la base essentielle pour que les recommandations envisagées servent réellement à améliorer la situation du secteur agricole.

Si les préalables d'ordre politique largement développés ci-dessus sont réunis, il nous a semblé utile d'épingler quelques recommandations qui permettront, selon nous, d'atténuer les problèmes qui se posent dans le cadre de la relance agricole en RDC.

La question foncière reste centrale pour garantir un développement agricole harmonieux en RDC et le système de concession foncière actuellement en place semble inadapté à l'investissement agricole dans le long terme. D'une manière

générale, il subsiste de grandes incertitudes quant à la possibilité de cultiver une terre pendant un temps suffisamment long pour garantir des rendements positifs des investissements. Les droits formels peuvent être des instruments importants pour garantir un accès équitable à la terre, mais il convient, dans le cadre congolais, de reconnaître que la réalité est le plus souvent complexe et que les contextes ruraux sont plus compliqués que ce que les règles formelles prévoient généralement (Bisoka 2014).

Les discriminations systématiques à l'égard des femmes agricultrices, que ce soit en termes d'accès à la terre (et surtout de contrôle), aux intrants, à la technologie, et aux revenus de leur propre travail, représentent des contraintes particulièrement fortes en RDC, qui compte parmi les pays où les inégalités entre les sexes sont les plus importantes (79^e sur 102 pays, selon l'indice d'inégalité entre les sexes de 2009 de l'OCDE, et 119^e sur 122 pays, selon l'indice des droits de propriété des femmes). Or, comme différents rapports le démontrent (Ragasa *et al.* 2012), l'élimination des inégalités d'accès aux ressources et intrants agricoles existant entre les hommes et les femmes permettrait d'augmenter de manière significative la productivité agricole.

La dynamisation de l'administration agricole et des associations paysannes doit être un objectif prioritaire pour la relance agricole. Devant une administration défailante, la faiblesse et le manque de structuration des organisations paysannes sont particulièrement patents en RDC et ce, malgré certaines expériences que l'on peut qualifier de « *success stories* ». À ce jour, il existe une multitude d'associations et d'organisations œuvrant dans le milieu rural congolais sous différentes formes, mais la représentativité est souvent discutable et le regroupement en fédérations de territoire ou de province fait régulièrement défaut, ou est issue d'une logique « *top bottom* ». Cela complique la mise en œuvre effective de la décentralisation pour des stratégies mieux adaptées aux réalités locales.

Bibliographie

AgCLIR. 2010 (octobre). *Diagnostic de la réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole de la République démocratique du Congo*. USAID.

Badibanga, Th. & Ulimwengu, J. 2013 (août). « Introduction : l'agriculture est un enjeu stratégique pour la République démocratique du Congo. Développement de l'agriculture en RDC : contraintes et opportunités ». *Dounia* 6 : 8-11. CISRI-L'Harmattan.

Bisoka A. N. 2014. « Vers un démantèlement de l'agriculture paysanne en Afrique des Grands Lacs ? » *Alternatives Sud* 21 : 193-208.

Chausse, J.-P., Kembola, Th. & Ngonde, R. 2012. « L'agriculture : pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Herderschee, J., Mukoko Samba, D. & Tshimenga Tshibangu, M. (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*. Volume II : *Études sectorielles*. Kinshasa : Médiaspaul, pp. 1-97.

- De Putter, Th. & Decrée, S. 2013. « Le potentiel minier de la République démocratique du Congo (RDC). Mythes et composantes d'une "dynamique minière" ». Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 47-62.
- De Schlippe, P. 1956. *Shifting Cultivation in Africa: The Zande System of Agriculture*. New-York : Humanities Press.
- Dumoulin, M. et al. 2001. *Léopold III*. Bruxelles : Éditions Complexe.
- FAO. 2011. *Guide pour l'action à l'intention des pays confrontés à la flambée des prix des denrées alimentaires*. Rome : FAO.
- FAOSTAT. 2014. Statistical database. Site web <http://www.fao.org>
- Hazell, P. 2014. « Repenser le rôle des petites exploitations agricoles dans les stratégies de développement ». *Point de vue 2* : 1-26. Fondation FARM.
- IFPRI. 2012. *Global Hunger Index. The challenge of hunger: ensuring sustainable food security under land, water, and energy stresses*.
- Johnston, B.F. & Mellor, J.W. 1960. « The nature of agriculture's contributions to economic development ». *Food Research Institute Studies* 3 : 335-356.
- Kitsali, J.-H. 2013. « Modèle de fonctionnement des exploitations familiales pour le développement agricole et rural du Katanga ». Thèse de doctorat. Université de Lubumbashi.
- Makala Nzengu, P. 2009. *Politiques publiques et gestion du secteur agricole et rural en République démocratique du Congo*. Kinshasa : Kinpress.
- MENAA Finance. 2013 (13 juin). *Audit des prix et du commerce triangulaire. Rapport Phase 1 et 2*. République démocratique du Congo, Ministère de l'Économie et du Commerce.
- Mpanzu, P. 2013 (août). « Filière vivrière paysanne du Bas-Congo : acteurs, fonctionnement et performance. Développement de l'Agriculture en RDC : contraintes et opportunités ». *Dounia* 6 : 26-41. CISRI-L'Harmattan.
- Nkwembe, U. & Guy, B. 2006. *La problématique de la pauvreté des ménages agricoles ruraux et urbains dans la périphérie de la Ville de Kinshasa. Essai d'analyse du phénomène et de ses implications sur la sécurité alimentaire*. Louvain-la-Neuve : Ciaco.
- Ntoto, M.A. & Lunze, M.F. 2012. « Les politiques agricoles et importations alimentaires en RDC : analyse d'impact des politiques mises en œuvre ». Communication présentée aux Journées scientifiques de la faculté des Sciences agronomiques de l'Unikin le 17 décembre 2012. Université de Kinshasa.
- PAM. 2014. *Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) au départ de données collectées en 2011-2012*. République démocratique du Congo.
- Peemans, J.-Ph. 2014. « Land grabbing and development history: The Congolese experience ». In Ansoms, A. & Hilhorst, Th. (éd.), *Losing your Land. Dispossession in the Great Lakes*. Martlesham : Boidell & Brewer, pp. 11-35.
- Ragasa, C., Kinwa-Muzinga, A. & Ulimwengu, J. 2012. *Gender Assessment of the Agricultural Sector in the Democratic Republic of the Congo*. IFPRI (coll. « IFPRI Discussion Paper », 01201).

République démocratique du Congo. 2012 (septembre). *Programme national d'investissement agricole (PNIA), 2013-2020*. Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

SNSA. 2012. *L'Agriculture congolaise en quelques chiffres*. Service national des statistiques agricoles. République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage.

TECSULT-AECOM. 2009 (juin). *Étude du secteur agricole. Rapport préliminaire. Bilan - Diagnostic et Note d'orientation*. République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Tshingombe, M. 2009. *La Sécurité alimentaire en RDC. Table ronde 2009 : lutter contre la pauvreté en RDC. Bilan et perspective*. Institute of Development Policy and Management (IOB), Université d'Anvers.

Van Hoof, F. 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces de la RDC*. Alliance Agricongo.